

# BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE 2018

*(Ce billet doit être accompagné d'une demande d'analyse remplie et signée par le vétérinaire, mentionnant les analyses à réaliser, ainsi que les cartes vertes des bovins.)*

Entre les soussignés ci-après désignés :

**LE VENDEUR**

Nom : .....  
Adresse : .....  
Commune : .....  
N° de cheptel : .....

**L'ACHETEUR**

Nom : .....  
Adresse : .....  
Commune : .....  
N° de cheptel : .....

Concernant les animaux désignés ci-dessous :

N° d'identification	Date de naissance	Race	Sexe	Prix de vente	Date de livraison

Il est convenu ce qui suit :

▪ **L'ACHETEUR** s'engage à :

➔ **Isoler** de son troupeau le(s) bovin(s) introduit(s) et à le(s) présenter à son vétérinaire sanitaire pour la réalisation des examens d'achat

**pour les bovins bénéficiant d'une dérogation au contrôle IBR** à l'introduction (bovins issus de cheptels « Indemne d'IBR » avec transport direct et/ou maîtrisé) **au plus tard 30 jours** après son (leur) arrivée

**pour tous les autres cas** (bovins issus de cheptel non-indemne d'IBR ou transport à risque), **dans un délai de 15 à 30 jours** après son(leur) arrivée

En plus des contrôles obligatoires (**Tuberculination** : bovins âgés de plus de 6 semaines & **Brucellose** : si transport > 6 jours et bovins âgés de plus de 24 mois), il demande une recherche (cocher les garanties souhaitées) :

Agent / maladie <i>(cocher les maladies souhaitées)</i>	Types de recherches à effectuer <i>(entourer le type d'analyse choisi)</i>		Prise en charge analyse pour les Adhérents du GDS19
B.V.D. (Diarrhée Virale Bovine / Maladie des Muqueuses)		PCR mélange	100%
Paratuberculose	Sérologie	PCR sur bouse	50%
Néosporose	Sérologie		50%
Besnoitiose	Sérologie		50%
Autres :			

Ces analyses seront réalisées par un laboratoire vétérinaire agréé par le Ministère de l'Agriculture

➔ **Prévenir** le vendeur en cas de résultat défavorable par lettre recommandée avec A.R. **au plus tard dans les 45 jours** à partir de la date de livraison des animaux.

▪ **LE VENDEUR** s'engage à reprendre :  les animaux réagissants ou  l'ensemble du lot acheté, **au plus tard 10 jours** après réception du courrier précité. Cette reprise s'effectue à l'endroit de la livraison sans frais ni débours pour l'acheteur et donne lieu à remboursement de l'intégralité de la somme perçue au titre de la vente qui devient nulle de fait

**Fait en triple exemplaires** à....., le ..../...../.....  
(1 pour le vendeur, 1 pour l'acheteur & 1 pour le GDS19)

Faire précéder la signature de la mention " lu et approuvé "

SIGNATURE DU VENDEUR,

SIGNATURE DE L'ACHETEUR